

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00713

Numéro SIREN : 306 590 233

Nom ou dénomination : A.M.S.V.

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt A2023/030491

A . M . S . V .

Société par actions simplifiée au capital de 350.000 Euros

Siège social :

Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN

306 590 233 R.C.S. LYON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux juin à douze heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée « A.M.S.V. », au capital de trois cent cinquante mille Euros, dont le siège est à Pusignan (69330) Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social, suivant convocation par lettre individuelle, simple, adressée par le Président.

Tous les membres de l'assemblée ont signé la feuille de présence, lors de leur entrée en séance, pour eux ou comme mandataires.

Puis, il est procédé à la composition du bureau :

- ✧ CALM S.A.R.L. représentée par Monsieur Christian BROCARD (le « Président ») préside la séance en sa qualité de Président.
- ✧ L.A. BROC et Monsieur Christian BROCARD, actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont désignés comme scrutateurs,
- ✧ Monsieur Christian BROCARD est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, TOUTES LES actions sont présentes ou représentées sur les six mille cinq cent soixante (6.560) composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau :

- * Un exemplaire des statuts de la société,
- * Un exemplaire de la lettre de convocation,
- * La liste des actionnaires,
- * Le texte des résolutions proposées,
- * Les pouvoirs des actionnaires représentés.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements qui doivent être communiqués aux actionnaires sur leur demande expresse, leur ont été adressés conformément à l'article 21 des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission du Président et nomination en remplacement ;
2. Nomination de Directeur Général ;
3. Pouvoirs pour formalités.

Puis il est donné lecture du rapport du Président.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte, lorsque personne ne demande plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Démission du Président et nomination en remplacement

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société CALM de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, sans limitation de durée :

- La société **L.A. BROC**, société à responsabilité limitée au capital social de 1.544.894 Euros, dont le siège social est situé à Pusignan (69330), Rue des Bruyères Zone Artisanale De Mariage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 949 909 642.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société L.A. BROC a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

DEUXIEME RESOLUTION
Nomination de Directeur Général

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société sans limitation de durée :

- **La société CALM**, société civile au capital social de 271.690 Euros, dont le siège social est situé à Pusignan (69330), Rue des Bruyères Zone Artisanale De Mariage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 813 750 130.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société CALM a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé, après lecture faite.

LE PRESIDENT
CALM -Christian BROCARD

LES SCRUTATEURS
Christian BROCARD

L.A. BROC

DocuSigned by:
Christian BROCARD
651DCD15645B4F6...

DocuSigned by:
L.A. BROC, par M. Allan Brocard
05AA6365A992463...

DocuSigned by:
L.A. BROC, par M. Lois Brocard
9B1C716BA81D424...

LE SECRETAIRE
Christian BROCARD

DocuSigned by:
Christian BROCARD
651DCD15645B4F6...